



Note de l'UNESCO sur la Politique de la Petite Enfance

Le personnel chargé de la petite enfance dans les pays "développés" : structures et éducation initiale

Nous consacrons deux Notes à l'éducation¹ du personnel travaillant dans les établissements chargés de la petite enfance. Dans cette première Note, nous étudions la structure de la profession et l'influence de ce facteur sur l'éducation initiale des agents. Le prochain numéro abordera l'éducation permanente et le perfectionnement professionnel. Les exemples présentés proviennent de pays riches, dont le PIB par habitant est d'au moins 21.000 dollars.

La double origine des services de la petite enfance

Les établissements chargés de la petite enfance sont les héritiers de deux types de structures distinctes remontant au XIX^e siècle : les crèches, qui accueillaient les enfants des familles ouvrières pauvres, et les écoles ou jardins d'enfants, qui dispensaient une éducation à temps partiel aux enfants de la classe moyenne. Ces distinctions se sont estompées avec le temps. À l'heure actuelle, les services de soins et d'éducation de la petite enfance sont ouverts à toutes les familles, et les crèches accordent une importance croissante aux activités éducatives ou au développement de l'enfant. Cette double origine a pourtant laissé des traces dans de nombreux pays, sous la forme de systèmes séparés avec des différences au niveau de l'administration, de l'accès, du coût pour les parents, du financement, de la réglementation, et aussi au niveau de la structure et de l'éducation du personnel. Dans un système, on a affaire à des "éducateurs en crèche" ou "en garderie", dans l'autre à des "enseignants" qui ont un niveau d'éducation initiale plus élevé, des rémunérations et conditions de travail meilleures, et un statut social supérieur.

Un certain nombre de pays ont entrepris de fusionner les deux systèmes. Les pays nordiques ont été les premiers à s'engager dans cette voie dans les années 60, suivis par d'autres à la fin des années 80 et au cours de la décennie de 1990 (comme la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, la Slovaquie, l'Angleterre, l'Écosse). Rien qu'en Europe, on compte aujourd'hui neuf pays où les services de la petite enfance relèvent d'un seul ministère, qu'il s'agisse du Ministère des affaires sociales ou du Ministère de l'éducation.

Mais la fusion ministérielle n'entraîne pas automatiquement une fusion complète des deux systèmes de services. Ces changements peuvent prendre un certain temps. L'évolution de filières professionnelles traditionnellement séparées fournit un indicateur du niveau de fusion atteint. On doit en particulier examiner si les filières ont été réformées autour d'une profession "de base" dont les membres peuvent travailler dans n'importe quel service des

établissements chargés de la petite enfance, au lieu d'être cantonnés dans un seul service pour un seul groupe d'enfants.

Éducateur et pédagogue : les professions "de base" de la petite enfance

Deux professions "de base" se sont constituées dans les pays qui ont poussé le plus avant la fusion des services de la petite enfance. Toutes deux couvrent l'ensemble de la classe d'âge concernée, c'est-à-dire de 0 à 5-6 ans, et l'ensemble des tâches d'éducation (même si la définition de l'éducation varie selon les lieux) et de soins (aussi bien physiques que psychologiques).

Ces deux professions sont l'*éducateur de jeunes enfants* et le *pédagogue*. L'éducateur s'occupe de tous les jeunes enfants, quel que soit leur âge. Il se distingue donc de l'enseignant préscolaire qui, dans les systèmes non fusionnés, ne s'occupe que des enfants scolarisés de plus de 3 ans. Le pédagogue est, pour sa part, un théoricien et un praticien de la pédagogie. Si la pédagogie est une tradition bien établie en Europe continentale, elle est pratiquement inconnue dans les pays anglo-saxons, par exemple, où le terme "pédagogie" est souvent traduit de façon erronée par *education* et "pédagogue" par *teacher*. Or l'approche du pédagogue est relationnelle et holistique : il "se propose de traiter l'enfant dans sa globalité, un enfant avec un corps, un esprit, des émotions, une créativité, une histoire et une identité sociale" (Moss et Petrie, 2002)²

L'éducateur s'est imposé comme la profession "de base" en Nouvelle-Zélande, Espagne et Suède, le pédagogue dans les autres pays nordiques (l'Angleterre et l'Écosse ont procédé à la fusion des ministères mais pas à la réforme des filières professionnelles). L'exemple de la Suède et du Danemark permet d'illustrer en quoi consistent les différentes professions. Après le transfert en 1996 de la tutelle des services de la petite enfance et des services chargés des activités de loisirs (centres périscolaires) des affaires sociales à l'éducation, la Suède a entrepris en 2001 une vaste réforme pour fusionner les trois professions et filières d'enseignement qui étaient jusque-là séparées : éducateur préscolaire, maître, pédagogue-animateur de loisirs (dans les garderies pour enfants d'âge scolaire). Le nouveau cursus mis en place forme à une nouvelle profession : éducateur chargé des enfants et jeunes de 0 à 19 ans et travaillant dans différents environnements éducatifs (établissements préscolaires, classes préscolaires dans les écoles, établissements scolaires, centres de loisirs). Le cursus comprend un tronc commun de 18 mois pour tous les étudiants, au bout duquel ils choisissent de se spécialiser dans un type de service et un groupe d'âge. Chaque éducateur obtient donc un diplôme avec un profil individuel indiquant le domaine dans lequel il est le plus qualifié (Johansson, 2003)³.

¹ La distinction entre "éducation" et "formation" n'est pas aisée. L'éducation pourrait englober l'enseignement scolaire et supérieur et les qualifications obtenues, y compris les qualifications de base ou initiales, tandis que la "formation" renverrait aux acquisitions sur le lieu de travail et à "l'acquis par l'expérience", comprenant les qualifications basées sur les compétences, et serait plus axée sur un mode pratique de transfert des connaissances. J'ai employé le terme éducation tout au long de cette Note, en essayant de préciser le niveau et le type de qualification dont il est question.

² Moss, P. et Petrie, P., *From Children's Services to Children's Spaces : Public Policy, Children and Childhood*, Londres, Routledge Falmer, 2002

³ Johansson, I., "Teaching in a wider perspective", in *Children in Europe*, n° 5, 2003, p. 14-17.

Au Danemark, les pédagogues suivent un cursus polyvalent qui les prépare à tous les types de postes et d'environnements. Ce sont les principaux agents des services de la petite enfance, des centres périscolaires, des centres d'activités pour la jeunesse, des foyers d'accueil pour enfants et jeunes, des services aux adultes handicapés ; certains travaillent avec les personnes âgées. Les pédagogues n'enseignent toutefois pas dans les écoles ; ils ont une forte identité professionnelle (Jensen et Hansen, 2003)⁴.

Dans tous les pays avec une profession "de base", on trouve également des assistants qui travaillent dans les services de la petite enfance, même si la répartition des deux groupes est variable. En Nouvelle-Zélande, le plan décennal sur les services de la petite enfance s'est fixé l'objectif ambitieux de disposer d'ici à 2012 d'un personnel exclusivement composé d'éducateurs. En Espagne, en revanche, les agents qui s'occupent des enfants de plus de 3 ans sont majoritairement des éducateurs, alors que pour les enfants de moins de 3 ans il s'agit essentiellement d'assistants (le maintien d'une filière séparée a été décrié par beaucoup de réformateurs, qui souhaitaient que l'ensemble du personnel reçoive une formation d'éducateur de la petite enfance) (Balaguer, 2003)⁵. Dans les pays comme le Danemark et la Suède, environ la moitié des agents sont des éducateurs ou des pédagogues.

Le niveau d'éducation initiale, pour les éducateurs comme pour les pédagogues, est d'au moins 3 années d'études supérieures, soit un niveau à peu près équivalent à celui des enseignants scolaires. Les assistants dans ces systèmes et les "animateurs de garderie" dans les systèmes séparés n'ont en général qu'un diplôme d'enseignement secondaire du premier ou du deuxième cycle. Il est cependant possible de permettre à ces assistants de devenir des professionnels "de base".

Conséquences

Dans tous les pays, le personnel des services de la petite enfance doit s'adapter à des évolutions concomitantes : la séparation entre services de soins et services éducatifs tend à disparaître, et le rôle professionnel devient plus complexe, avec la reconnaissance croissante de l'importance du travail avec les parents et les autres services et de la compétence des jeunes enfants en tant qu'apprenants. Ces évolutions posent des questions cruciales concernant le devenir du personnel chargé de la petite enfance. Faut-il des filières professionnelles séparées ou une filière unique ? Dans le cas d'une filière unique, quelle sera la profession "de base" et la répartition entre professionnels et assistants ? Quelle éducation (niveau, type, contenu) doivent recevoir ces professionnels ?

Les pays qui envisagent de mettre en place une filière unique avec une profession "de base" doivent faire face à trois défis majeurs. En premier lieu, les agents qui s'occupent de jeunes enfants ne doivent plus être considérés comme des mères de substitution, dont on exige seulement qu'ils aient les qualités et l'expérience censées être essentiellement féminines, ni comme des techniciens qui n'auraient qu'à appliquer des procédures prédéfinies. Toute autre est la conception de l'éducateur à Reggio d'Émilie ; les éducateurs sont des coconstructeurs, des apprenants et des chercheurs : "[l'éducateur] s'efforce d'être un cocréateur - et non plus un simple transmetteur - de connaissances et de culture. Cela suppose un éducateur "puissant", le seul type d'éducateur adapté à un enfant tout aussi "puissant". L'école

devient ainsi un lieu de recherche où les enfants sont, avec les éducateurs, les premiers chercheurs" (Rinaldi)⁶.

Deuxièmement, même si le personnel a un niveau d'études plus élevé, le travail dans les services de la petite enfance risque d'être toujours moins bien considéré socialement que le métier d'enseignant scolaire. En Suède, on constate que dans le nouveau cursus intégré d'éducateur une proportion importante d'étudiants, même s'ils ne doivent choisir leur spécialisation qu'après plusieurs mois d'études, se spécialisent dans l'enseignement pour enfants d'âge scolaire. En Suède, les éducateurs des centres de la petite enfance continuent à avoir un statut inférieur et des conditions de travail moins intéressantes que ceux des écoles, ce qui explique sans doute le choix des étudiants.

Ce qui nous amène au troisième défi. La réforme d'une profession "de base" entraîne une augmentation non seulement des coûts d'éducation, mais aussi des coûts du travail de ces nouveaux professionnels. Lorsque le personnel chargé de la petite enfance aura le même niveau que les enseignants scolaires, il sera en droit d'exiger des rémunérations et des conditions comparables. D'où la question qui hante tous les pays : qui va payer un personnel dûment qualifié ?

Peter Moss
Thomas Coram Research Unit
Institute of Education, Université de Londres

Pour d'autres numéros de cette série, veuillez cliquer sur : <http://www.unesco.org/education/ecf/briefs>
Pour adresser vos commentaires et demandes de renseignements, veuillez contacter la Section de la petite enfance et de l'éducation intégratrice, UNESCO
7, place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP, France
☎ 33 1 45 68 08 15, fax: 33 1 45 68 56 26, sh.choi@unesco.org

⁴ Jensen, J.J. et Hansen, H.K., "The Danish pedagogues - a worker for all ages", in *Children in Europe*, n° 5, 2003, p. 6-9.

⁵ Balaguer, I., "Early education: a midsummer night's dream" *Children in Europe*, n° 5, 2003, p. 10-13.

⁶ Rinaldi, C., *In dialogue with Reggio*, Londres, Routledge ; à paraître.